ECOLE MATERNELLE B. BARBIER: NOTE DE RENTREE 2025-2026

Toute l'équipe pédagogique de l'école maternelle Bernard BARBIER est heureuse d'accueillir votre (vos) enfant (s) pour cette nouvelle rentrée scolaire.

LA VIE A L'ECOLE

Les enfants peuvent être admis à l'école maternelle s'ils ont plus de 2 ans à la rentrée de septembre (pour les TPS). Leur admission s'effectue dans la limite des places disponibles (école uniquement les matins). L'instruction devient obligatoire pour **tous les élèves nés en 2022. Les principaux domaines d'apprentissages sont :**

- Le développement et la structuration du langage oral et écrit
- Acquisition des premiers outils mathématiques
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Explorer le monde

L'ADMISSION, LA FREQUENTATION ET L'ASSIDUITE

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. **L'obligation d'instruction entraînant l'obligation d'assiduité, les familles devront remplir, AU MOINS UN MOIS à l'avance, une demande exceptionnelle d'autorisation d'absence pour toute absence prévue pour convenance personnelle (document à demander auprès de Mme Givry).**

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. **L'admission d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.** Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental (disponible à l'école) et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous sera alors transmise, vous devrez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.

Pour signaler une absence, **envoyez un courriel à l'école : 0210740R@ac-dijon.fr** ou bien téléphonez, tél : 03 80 61 09 71 si possible avant 8h30.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être des enfants.

-Toute Petite Section/ Petite Section (classe 1) : Mme Christelle GIVRY, enseignante et directrice de l'école, déchargée un mardi par mois par Mme Isabelle REGNIER .

- Moyenne Section / Grande Section (classe 2) : Mme Bérengère CAMUS, enseignante de la classe

- Moyenne section/ Grande Section (classe 3) : Mme Charlène GOBY, enseignante de la classe les lundis, mardis, complétée par Mme Marie DHAINAUT les jeudis, vendredis.

-Classe UEMA : enseignante Mme Céline PADAY

Deux A.T.S.E.M aident les maîtresses : Mme Christine CORNOT, Mme Catherine PERRIER

- Un agent d'entretien : Mme DUTARTRE Delphine

LES HORAIRES DE L 'ECOLE (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

L'accueil des élèves s'effectue dans les classes 10 minutes avant le début des cours.

	Accueil	Début de la classe	Sortie de la classe
Matin	**8h30**	**8h40**	**11h40**
Après-midi	**13h25**	**13h35**	**16h35**

Pour des raisons de sécurité, respectez les horaires. Il est important d'accompagner votre enfant jusqu'à la porte de sa classe. Les entrées et les sorties se font par les portes extérieures des classes. **En raison des mesures de sécurité renforcées, nous vous demandons de bien respecter les horaires de l'école pour limiter les temps d'ouverture : les portes sont fermées à 8h40 et 13h35.**

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

Les enseignantes proposeront aux élèves de participer ponctuellement à ces activités pédagogiques complémentaires : **les lundis et jeudis de16h35 à 17h30.** Nous vous tiendrons informés des modalités.

SANTE ET BIEN ETRE DES ENFANTS

En cas de présence de poux ou de maladie contagieuse, les parents sont invités à garder les enfants à la maison et à en informer l'école. Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté. Les enfants atteints de maladie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire sont admis à l'école et doivent pouvoir poursuivre leur scolarité en bénéficiant de leur traitement ou de leur régime alimentaire, dans des conditions garantissant leur sécurité et compensant les inconvénients de leur état de santé. **Le projet d'accueil individualisé (PAI)** a pour but de faciliter l'accueil de ces élèves mais ne saurait se substituer à la responsabilité de leur famille.

► Merci de contacter rapidement Mme Givry afin de mettre en place un PAI avec le médecin scolaire si besoin.

RECOMMANDATIONS DIVERSES

Les enfants ne doivent pas apporter d'aliments (sauf en accord avec les enseignantes), d'objets de petite taille et/ou dangereux/ le port de bijoux est vivement déconseillé/ les chiens sont interdits/ il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école. Les personnes qui viennent à vélo (ou trottinette...) **doivent circuler à pied dans la cour en tenant leur véhicule (trottinette, vélo...) à la main.**

BUS

Prévenez de tout changement les chauffeurs ou les accompagnateurs de bus **ainsi que l'école** (au moins la veille par mail) : **0210740R@ac-dijon.fr**

CANTINE-ACCUEIL DE LOISIRS PERI SCOLAIRE

En cas de changement dans l'organisation de la journée de votre enfant, **prévenez l'école et le périscolaire :** *peri-extramaternelles.nsg@ccgevrey-nuits.com* ou bien par téléphone **:** 03 80 40.70 32 ou 07 78 91 36 37

ASSURANCE

Nous recommandons vivement aux parents de souscrire un contrat d'assurance couvrant tous les risques inhérents à la fréquentation d'un établissement scolaire. Pour les activités de votre enfant pendant le temps scolaire, l'école ne vous demande que la responsabilité civile. **Pour toute sortie dépassant la 1/2 journée de classe, l'individuelle accidents est nécessaire.** Veillez à ce **que l'assurance couvre l'assurance individuelle accidents corporels et la responsabilité civile de l'enfant**. Vous donnerez un justificatif de cette assurance à l'enseignante de votre enfant. Dans le cas de port de lunettes correctrices, une assurance couvrant les dommages qui pourraient résulter du port de lunettes (dommage subi ou causé par l'élève) peut- être contractée par les familles.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Comme chaque année, nous nous permettons de vous solliciter pour la coopérative de l'école. Nous utilisons cet argent pour acheter des livres de bibliothèque, pour participer au coût des différentes sorties, pour les projets des classes… Nous en avons donc grandement besoin...

ELECTIONS

Les élections auront lieu le vendredi 10 octobre. Les parents qui souhaitent faire partie du conseil d'école le signaleront aux enseignantes rapidement. Une réunion portant sur le rôle des représentants de parents d'élèves et du conseil d'école aura lieu **vendredi 12 septembre à 18 h00**

VACANCES SCOLAIRES pour l'année 2025- 2026

Automne	Samedi 18 octobre 2025 au Lundi 03 novembre 2025 (jour de reprise)
Noël	Samedi 20 Décembre 2025 au Lundi 05 janvier 2026 (jour de reprise)
Hiver	Samedi 07 Février 2026 au Lundi 23 février 2026 (jour de reprise)
Printemps	Samedi 04 Avril 2026 au Lundi 20 avril 2026 (jour de reprise)
Été	Fin des cours : samedi 04 juillet 2026 .

Jours fériés : mardi 11/11, vendredi 01/05, vendredi 08/05, jeudi 14/05, les classes vaqueront lundi 25 /05, le vendredi 15/05

COMMUNICATION / RENCONTRE AVEC LES PARENTS

Les enseignants ou la directrice de l'école vous transmettent régulièrement des informations **par mail (il n'y a plus de cahier de liaison) ou dans une pochette .** Nous vous prions d'en prendre connaissance le plus rapidement possible.

Il y a aussi des informations à consulter régulièrement sur les panneaux d'affichage.

Les informations générales sont également publiées sur le **site internet de l'école :** http://mat-bernard-barbier-21.ec.ac-dijon.fr/ rubrique « vie de l'école » **Mot de passe : barbier25**

Les enseignantes sont disponibles pour vous rencontrer. Pour cela, demandez un rendez-vous au minimum 24h à l'avance.

Une réunion d'informations Parents/Enseignantes vous permettra d'avoir de plus amples renseignements sur la vie scolaire de votre enfant : **mardi 02 /09 à 17h15 dans les classes.**

Cette réunion permet de faire connaissance et d'aborder les questions sur le fonctionnement de l'école.

Merci par avance de votre collaboration.

Signature des parents :

Pour l'équipe pédagogique,
la Directrice Mme Givry

Bonne rentrée!